

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2019**

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD,  
M. GUYON, J. MOREL, X. CHAUVIN, E. PROST-ROMAND, M. DURAFFOURG, C. GENIN

Excusés : A. JACQUET et D. DODANE

Absents : O. COURROUVILLE et J. PARET

Secrétaire de séance : Caroline GENIN

Convocation du 05 juin 2019

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil, à l'unanimité et nomme Caroline GENIN comme secrétaire de séance.

### **1) RIFSEP (Revenu Indemnitare Fonction Sujétion Expertise Professionnelle)**

L'IEMP Indemnité d'Exercices de Missions des Préfectures l'ancien système de primes du personnel communal étant devenu obsolète est remplacé par le RIFSEP Revenu Indemnitare Fonction Sujétion Expertise Professionnelle. Ce principe de primes comporte 2 bases : l'une fixe l'IFSE Indemnité Fonction Sujétion Expertise elle est attribuée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions de chaque agent et le CI Complément Individuel est une part variable qui est lié à l'engagement et à la manière de servir de l'agent. Ces 2 primes peuvent être versées mensuellement, semestriellement ou annuellement, pour les 2 primes un barème doit être appliqué avec un montant minima et maxima selon les catégories de grades d'emplois concernés. Ces primes peuvent être applicables seulement aux agents titulaires ou contractuels ou les 2.

Le conseil décide d'attribuer les 2 primes comme suit : tous les agents titulaires et contractuels continuent à bénéficier d'une prime, mais répartie différemment : l'IFSE sera versée mensuellement et le CI en fin d'année.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **2) Achat dameuse Kassbohrer ENB**

La dameuse Formatic 350 utilisée par ENB a subi d'importantes pannes la saison dernière et nécessite encore des réparations et entretien courant pour environ 8 000 € HT. Devant ces réparations qui deviennent récurrentes, la commune décide donc de demander des offres de prix à Kassbohrer qui nous propose une machine neuve PB 100, moins encombrante que l'actuelle, pour 209 700 € HT avec une remise de 12 100 € HT déduite) plus 2 370 € HT option roues pleines soit 212 070 € HT, déduction de la reprise de la Formatic 350 pour 15 000 € HT soit un prix net à régler de 197 070 € HT. En accord avec Kassbohrer la machine

sera livrée pour le début de la prochaine saison 2019/2020 avec reprise de la machine actuelle, mais le paiement de la nouvelle machine n'interviendra qu'en 2021 (facturation : janvier 2021 – paiement fin février 2021).

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

### **3) Aide à travaux la Chaumière**

L'hôtel restaurant la Chaumière réalise d'importants travaux d'extension de la salle de restaurant et d'aménagement de certaines chambres d'hôtel de l'hôtel afin de faciliter à l'accès aux personnes à mobilité réduite. Le maître d'œuvre pour le compte des propriétaires de la Chaumière nous informe de la découverte de réseau busé et bétonné sur leur terrain, qui est en fait l'ancien réseau EU/EP communal qui passe sous la fondation de l'extension de la salle de restaurant qui est actuellement en construction. Cette découverte entraîne donc du travail supplémentaire sur le chantier et un montant qui n'était pas prévu par les propriétaires. Etant donné qu'il s'agit de l'ancien réseau EU/EP de la commune, la commune décide de prendre à sa charge cette dépense à hauteur de 50 % du montant global de la facture, soit 3 774.65 € TTC : 2 = 1 887.32 € TTC.

Le conseil donne son accord.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **4) Présentation signalétique**

Olivier PERRAD présente sur écran les modèles d'ensemble de panneaux directionnels présents sur la commune indiquant les différents professionnels qui sont très anciens et obsolètes et doivent, par conséquent être remplacés. La loi ne prévoit rien de particulier sur la signalétique de fléchage, plusieurs modèles de panneaux sont présentés dans des couleurs gris clair et gris plus foncé, afin de différencier certaines structures comme la mairie, le point poste, l'office de tourisme et la salle hors sacs qui sont les points stratégiques les plus sollicités.

D'autres modèles seront présentés au prochain conseil avec une offre de prix, afin que le conseil puisse choisir, avant de lancer la fabrication dans l'été et l'installation et la pose peuvent être éventuellement envisagées dès cet automne.

## **Comptes rendus divers et questions diverses**

### **1) Aire de jeux**

Fabienne JOBARD présente le projet sur écran en 3D vu par le conseil le mois dernier et l'offre de prix. Elle a rencontré Philippe ROMANET d'Arcade sur place pour voir les emplacements prévus qui nécessitent beaucoup de terrassement, de plus la visite de contrôle des jeux de l'école a eu lieu et il apparaît que le jeu des petits est complètement obsolète et même dangereux et doit être enlevé rapidement sous risque de danger et d'accident, celui des plus grands est également en mauvais état, il peut être entretenu, mais doit être changé dans 1 à 2 ans maximum. Il est donc proposé dans l'optique de changer les jeux de l'école et d'en installer de nouveaux pour les enfants présents sur le village hors école de délimiter un périmètre sur le côté droit de la cour d'école, côté ruisseau et d'installer de nouveaux jeux. Cette nouvelle aire de jeux avec 2 portails différents (un pour l'école et un pour l'extérieur) serait accessible uniquement aux enfants scolarisés en période scolaire selon les jours et ouverture de l'école et en période de week-end et vacances où l'école est fermée, les jeux sont accessibles aux enfants extérieurs à l'école.

Le conseil réfléchit à cette éventualité et prendra une décision lors du prochain conseil.

### **2) Intervention Guy Balland (avenir station Bellefontaine) et de Christian JOBEZ président EAB :**

Christian JOBEZ explique que EAB a dû faire face à d'importantes dépenses imprévues la saison dernière (panne canons à neige, matériel et bassin d'eau, entretien). Monsieur le maire explique que EAB a effectué et réglé une mise en peinture des pylônes du téléski de Dreux le 25/09/2018 pour un montant de 13 172.40 € : facture à l'appui, la commune étant propriétaire de ce téléski depuis décembre 2018 approuve cet entretien qui était nécessaire et décide de rembourser EAB pour cette dépense qui est à juste titre communale dorénavant.

Guy BALLAND intervient pour signaler que l'enneigement dans les communes de moyenne montagne est de plus en plus réduit sur la durée des hivers et il faut donc penser à l'avenir de la station. Pour cela il propose un projet de télésiège à 900 000 € HT environ, afin de relier le village et le Risoux, dans le but d'éviter la forte montée et cela en toute saison été

(randonneurs, vététistes) et hiver lorsque l'enneigement n'est pas suffisant au village. Il précise que ce projet peut être amorti rapidement ; la fréquentation hivernale sur le village dépasse les 40 000 visiteurs dans les périodes pleines (février), surtout lorsque l'enneigement n'est pas suffisant sur les autres villages (seules les pistes de la forêt du Risoux et du Massacre sont ouvertes), il y a un afflux important de fréquentations.

Le conseil prend bonne note de cette proposition, mais ne se prononce pas pour l'instant et ne veut pas engager la commune dans d'importants travaux d'investissement à l'approche de la fin du mandat et laisse le soin au conseil suivant de prendre une décision.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Bellefontaine, le 21 juin 2019